



Négociations Climat à Bonn : faire vivre le multilatéralisme pour le climat et la paix


JUIN 2026

Publication : Juin 2026

Coordination et rédaction : Gaïa Febvre, Responsable des politiques internationales au Réseau Action Climat

Remerciements aux contributrices et contributeurs :

Anne Barre, Experte Genre et Climat, WECF ;
Clara Alibert, Chargée de plaidoyer acteurs économiques, CCFD-Terre Solidaire ;
Fanny Petitbon, Responsable France, 350.org ;
Lorelei Limousin, Chargée de campagne climat et énergies fossiles, Greenpeace France ;
Mathieu Paris, Chargé de plaidoyer dette et APD, CCFD-Terre Solidaire ;
Marine Pouget, Responsable gouvernance internationale sur le climat Réseau Action Climat ;
Marie Cosquer, Analyste plaidoyer système alimentaires et crise climatique, Action Contre la Faim ;
Olivier Guérin, Chargé de plaidoyer Reclaim Finance
Ryad Selmani, Chargé de plaidoyer justice fiscale, CCFD-Terre Solidaire ;
Selma Huart, Chargée de plaidoyer inégalités climatiques, OXFAM France ;
Simon Bignonneau, Chargé de communication digitale, Réseau Action Climat

Crédit photo couverture : John Englart 
contact@reseauactionclimat.org

SOMMAIRE

EN BREF	3
DE BONN A LA COP31 : FAIRE FACE A LA REALITE SANS TOURNER LE DOS A L'ACCORD DE PARIS	3
OPERATIONNALISER LE MECANISME DE TRANSITION JUSTE.....	7
TRANSFORMER L'ESSAI DE LA COP30 : ATTENUATION	7
SOUTENIR L'AGROECOLOGIE POUR L'ACTION CLIMATIQUE	12
JUSTICE ECONOMIQUE ET FINANCIERE	13
<i>S'ATTAQUER AU PROBLÈME DE LA DETTE</i>	<i>13</i>
<i>LIEN ENTRE LE PROGRAMME DE TRAVAIL SUR L'ARTICLE 9 ET LA CONVENTION-CADRE SUR LA FISCALITÉ DE L'ONU.....</i>	<i>16</i>
ASSURER UNE BONNE PREPARATION DE LA COP32 : L'ADAPTATION COMME SUJET CRUCIAL	16
PREPARER UN MANDAT POUR UNE DEMANDE DE REFORME DE LA CCNUCC A INTEGRER DANS LE BILAN MONDIAL EN 2028	18
REPRESENTATION DES TERRITOIRES ULTRAMARINS A LA COP ET SOUTIEN DU LEADERSHIP PACIFIQUE	19

En bref

De Bonn à la COP31 : faire face à la réalité sans tourner le dos à l'Accord de Paris

La conférence des Nations Unies sur le changement climatique de juin approche. Moins connue que la Conférence des Parties (COP) qui se tient en fin d'année, elle se déroule pourtant elle aussi chaque année, dans la ville allemande de Bonn, siège du secrétariat des Nations Unies sur le changement climatique. Cette année, Bonn accueillera la 64^{ème} session des organes subsidiaires de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), également connue sous le nom de SB64, du 8 au 18 juin.

Les organes subsidiaires, dont les réunions se tiennent lors des SBs, constituent les principaux mécanismes techniques et de mise en œuvre du processus de la Convention Cadre des Nations Unies pour les Changements Climatiques (CCNUCC) :

- **Le SBSTA (Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique)** examine les développements scientifiques et technologiques pertinents pour l'action climatique.
- **Le SBI (Organe subsidiaire de mise en œuvre)** surveille la mise en œuvre des accords sur le climat sur le terrain et soutient les efforts de renforcement des capacités.

La réunion du SB64 constitue une étape importante du calendrier climatique mondial. Ces sessions, de nature plus technique que les COP, permettent de préparer les négociations de la COP31, qui se tiendra à Antalya, en Turquie, du 9 au 20 novembre 2026, sous une présidence conjointe, australienne et turque.

SB64 : l'urgence de faire vivre le multilatéralisme pour le climat et la paix

Dès janvier 2026, les attaques contre le droit international, animées notamment par une volonté de mainmise politique sur les réserves d'énergies fossiles mondiales, se sont drastiquement intensifiées. Se sont succédées la capture de Nicolas Maduro au Venezuela, les menaces contre le Groënland et Cuba, la poursuite du génocide à Gaza, les attaques en Iran perpétrées par les États-Unis et Israël. En dépit de ces violations directes du droit international et des milliers de vies civiles sacrifiées, on constate un silence indulgent de nombreux gouvernements. **À l'instar des enjeux climatiques, ce sont in fine toujours les plus vulnérables qui payent de leur vie et de leur liberté d'agir l'inaction et l'agression d'États qui s'affranchissent des règles internationales.**

Malgré cela, la ligne de défense de la société civile reste le multilatéralisme, car il peut et doit répondre à son objectif premier : protéger les populations. Il est impératif de défendre la paix et l'ambition politique qui vont de pair.

La France, en tant que puissance diplomatique et "gardienne" de l'Accord de Paris, a un rôle moteur à jouer :

- Elle doit reconnaître d'une part que **la politique du "en même temps"**, qui prétend concilier ambitions climatiques, justice sociale et complaisance aux énergies fossiles (notamment via le manque d'encadrement des multinationales polluantes) a ses limites.

- Elle doit admettre que **le réalisme des privilégiés**, qui prétend qu'on ne peut pas faire mieux pour des raisons de compétitivité ou de pragmatisme, est un luxe que les populations les plus vulnérables ne peuvent pas se permettre.
- Elle doit **promouvoir un multilatéralisme** qui se distingue de la logique de la "loi du plus fort" portée par des administrations comme celle de Donald Trump.

Pour le Réseau Action Climat, l'heure est à l'humilité, à la coopération et au courage politique. Pas à la mise à l'index ou à une attitude de repli. De plus, il est urgent d'empêcher le détricotage des engagements pris en faveur du climat et de la biodiversité, et d'appliquer les mesures nécessaires pour ne pas dépasser la limite de 1,5 °C. À cet égard, les SB64 représentent un moment charnière, notamment pour préparer la COP31 mais aussi donner une suite à d'autres initiatives comme le sommet de Santa Marta en avril dernier.

Enfin, l'exigence de protection des populations ne peut être crédible sans inclure pleinement la question des inégalités de genre, qui structure profondément les vulnérabilités climatiques. Abandonner la lutte pour l'égalité de genre, c'est donc aussi abandonner une partie de la justice climatique.

- **Les espaces de multilatéralisme sont cruciaux pour lutter contre ces reculs**, et la CCNUCC s'appuie sur un programme d'action sur le genre qui a été arraché de haute lutte à Bakou en 2024 (COP29), et d'un ambitieux Plan d'action genre (GAP) de 9 ans adopté à Belem (COP30). Le GAP représente un cadre formel avec 27 activités et 98 livrables, sur lequel tous les États se sont accordés, permettant de catalyser des mesures climatiques intégrant la justice de genre.
- **Malheureusement, beaucoup de pays abandonnent aujourd'hui ce sujet, car il crispe les plus puissants, devenus réactionnaires, formant un groupe très organisé et nocif.**
- **La France devrait résister aux attaques de ces pays ultra-conservateurs, puisqu'elle possède une stratégie de diplomatie féministe** dévoilée en octobre 2025, lorsqu'elle a accueilli la 4e Conférence internationale des diplomaties féministes. Elle a d'ailleurs toujours été motrice sur le genre au sein de la délégation européenne des COPs.

Toutefois, la France déçoit beaucoup cette année, avec un G7 qui a refusé d'intégrer les questions de genre, même à la marge avec des événements hors des négociations. **C'est tout à fait inacceptable pour un pays, qui en 2019, avait fait de l'égalité de genre une priorité du G7 français.** À l'époque, l'administration américaine était déjà dirigée par Donald Trump.

Porter ce sujet et défendre les droits des femmes et des minorités de genre, ce n'est pas un simple geste symbolique : c'est assurer que les politiques publiques, que les traités internationaux, que les objectifs fixés soient efficaces et pertinents. **Il est donc demandé à la France d'être cohérente, de porter ces valeurs au plus haut et de les défendre, plus simplement, d'être courageuse et fidèle à ses engagements.** Si elle n'a pas su le faire au sein de son propre G7, le Réseau Action Climat espère qu'elle le fera au sein de la CCNUCC, notamment lors des événements mandatés du Plan d'Action Genre mais pas seulement. **L'égalité de genre doit être portée dans les salles de la transition juste, de la finance, de l'adaptation, du bilan mondial, et dans les discours politiques.** Ce serait alors un signe encourageant de courage politique face aux États réactionnaires.

Les négociations de Bonn (SB64) doivent permettre de **renforcer le multilatéralisme climatique et accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris**, dans un contexte de tensions géopolitiques et d'accélération des dérèglements climatiques. Les priorités portent sur la justice climatique, la transformation des systèmes économiques et la crédibilité du cadre ONU Climat.

SB64 : demandes clés du Réseau Action Climat

Les négociations de Bonn (SB64) doivent permettre de **renforcer le multilatéralisme climatique et accélérer la mise en œuvre de l'Accord de Paris**, dans un contexte de tensions géopolitiques et d'accélération des dérèglements climatiques. Les priorités portent sur la justice climatique, la transformation des systèmes économiques et la crédibilité du cadre ONU Climat.

1. Défendre et renforcer le multilatéralisme

Le processus climatique doit rester un espace de coopération internationale capable de protéger les populations. Cela implique de :

- défendre un multilatéralisme fondé sur les règles et non sur les rapports de force ;
- renforcer la transparence et l'inclusivité de la CCNUCC ;
- mettre fin à l'influence des intérêts fossiles dans les négociations ;
- garantir la participation effective de la société civile.

2. Accélérer la transition juste

Mettre en œuvre un véritable **mécanisme de transition juste** (BAM) au sein de la CCNUCC, garantissant :

- des trajectoires de décarbonation compatibles avec les droits humains ;
- la protection des travailleurs et des communautés affectées ;
- un accès équitable à la formation, aux emplois et aux protections sociales ;
- un financement adapté et accessible aux pays et populations concernées.

3. Rehausser l'ambition climatique (atténuation)

- Renforcer les contributions nationales (CDN) pour rester alignées avec 1,5°C (publiées et manquantes).
- Réformer le programme de travail sur l'atténuation pour le rendre opérationnel et relié au Bilan mondial.
- Avancer sur des **feuilles de route concrètes et complémentaires** :
 - sortie progressive des énergies fossiles, accélération des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique et travail sur la sobriété;
 - lutte contre la déforestation

4. Forêts et systèmes alimentaires

- Mettre en œuvre une feuille de route mondiale pour arrêter et inverser la **déforestation**.
- Garantir le financement direct des Peuples Autochtones et des communautés locales.
- Soutenir une transition vers l'**agroécologie**, en remplaçant les modèles agro-industriels intensifs.
- Assurer une gouvernance fondée sur les droits humains et l'accès équitable à la terre.

5. Finance climat et justice économique

Les besoins financiers dépassent largement les engagements actuels. Les priorités sont :

- augmentation des financements publics concessionnels (subventions plutôt que prêts) ;
- respect d'une **part juste des pays développés** dans le financement international ;
- la France doit annoncer son nouvel objectif de finance climat post 2025 ;
- réforme des règles financières mondiales (dont la dette et la fiscalité internationale)
- nouvelles sources de financement (taxation des profits fossiles, fiscalité climatique internationale).

6. Adaptation : priorité centrale vers la COP32

- Faire de l'adaptation un pilier équitable de l'action climatique.
- Clarifier les objectifs globaux d'adaptation et leurs indicateurs.
- Garantir un financement public massif, prévisible et non endettant.
- Placer les droits humains, le genre et la réduction des inégalités au cœur des stratégies.

7. Réformer la gouvernance climatique

- Ouvrir un débat sur la réforme de la CCNUCC pour améliorer son efficacité.
- Renforcer les règles de transparence et limiter les conflits d'intérêts.
- Améliorer l'accès des observateurs et des pays vulnérables.
- Explorer des mécanismes de décision plus efficaces que le consensus systématique.

8. Genre, inclusion et équité

- Appliquer pleinement le Plan d'action genre (GAP) adopté à la COP30.
- Intégrer le genre dans toutes les politiques climatiques (finance, adaptation, transition).
- Garantir la protection et la participation des groupes les plus vulnérables.

9. Représentation et crédibilité du processus

- Mieux représenter les territoires ultramarins et les régions vulnérables.
- Réduire les inégalités d'accès aux négociations.
- Encadrer strictement l'influence des industries fossiles dans les COP.

Opérationnaliser le mécanisme de Transition Juste

Partout dans le monde, les populations font face à des crises convergentes : insécurité économique, affaiblissement des services publics, creusement des inégalités et aggravation des impacts climatiques. **Une action climatique qui ne tient pas compte de ces réalités aura du mal à construire le soutien public nécessaire à sa pérennité.** La notion de transition juste permet de relever ce défi, en proposant des voies pour organiser le passage vers une économie décarbonée et résiliente d'une manière qui renforce les conditions de vie des populations, plutôt que de leur en faire supporter seules les coûts. Cela implique d'aligner l'ambition climatique avec le travail décent, la protection sociale, le renforcement des services publics et la création d'opportunités économiques équitables. Cela implique également une participation effective des populations les plus concernées – notamment les travailleurs et travailleuses affectés par les transitions, les personnes impliquées dans le travail informels, les personnes en situation de vulnérabilité, les Peuples Autochtones, les communautés locales, les personnes migrantes et personnes déplacées internes, les personnes d'ascendance africaine, les femmes, les enfants, les jeunes, les personnes âgées et les personnes en situation de handicap – aux décisions qui déterminent leur avenir.

La COP30 au Brésil a constitué une avancée majeure dans la mise en œuvre opérationnelle de la transition juste dans le cadre de la CCNUCC. La [décision 5/CMA.7](#) a établi des principes clés et a convenu de développer un mécanisme de transition juste, **appelé par la société civile le Mécanisme Bélem-Antalya (BAM)**, marquant une étape importante vers l'ancrage de la transition juste dans les droits, l'inclusion et la coopération internationale au sein de l'Accord de Paris. **Le BAM a le potentiel de fournir le cadre cohérent, ambitieux et opérationnel nécessaire pour transformer les engagements politiques en soutien concret.** Qu'il s'agisse de la transformation des systèmes énergétiques et de la sortie des énergies fossiles, de l'agriculture et des systèmes alimentaires, des processus industriels, du déploiement des énergies renouvelables, de la gestion de la demande en minerais de transition ou encore de l'adaptation aux impacts climatiques. Au SB64, les gouvernements doivent progresser sur trois éléments clés du mécanisme, déterminants pour sa capacité à produire des effets réels sur le terrain :

- un lien clair et un mandat fondé sur les principes de transition juste adoptés à la COP30 ;
- la capacité à mobiliser un soutien concret aux stratégies de transition juste, y compris des ressources financières à la hauteur des besoins pour leur mise en œuvre ;
- un rôle adéquat et significatif pour les détenteurs de droits dans les instances clés, ainsi qu'une participation large des communautés concernées.

Pour plus de détails, veuillez consulter la soumission du Climate Action Network International (mars 2026) <https://climatenetwork.org/resource/submission-views-on-the-process-for-operationalisation-of-a-just-transition-mechanism/>

Transformer l'essai de la COP30 : atténuation

L'année écoulée a été marquée par une ambition insuffisante dans les contributions déterminées au niveau national (CDN), notamment en ce qui concerne leur alignement avec l'objectif de 1,5°C et la justice climatique. **Les pays qui n'ont pas encore présenté de nouvelles CDN doivent le faire de toute urgence.** Les CDN doivent répondre aux orientations du Bilan mondial, être globales, équitables et centrées sur les besoins des populations, comme indiqué dans les [lignes directrices de CAN](#). **Parallèlement, les pays doivent accélérer la mise en œuvre de l'action climatique au niveau national sans recourir à de fausses solutions dangereuses, tout en mettant en place une transition juste dans les différents secteurs économiques.** Cela nécessite la fourniture urgente de financements climatiques de qualité et une accélération de la coopération internationale. Le Dialogue CDN du Bilan Mondial 2026 constitue un moment important pour partager les obstacles, les réussites et les enseignements. Le dialogue des Émirats arabes unis sur la mise en œuvre du GST est également un moment clé pour permettre aux Parties de présenter leurs progrès dans la mise en œuvre des résultats du premier GST, y compris l'élaboration de feuilles de route nationales sur la sortie des énergies fossiles (TAFF) et sur les forêts.

La suite du travail sur l'ambition et le programme de travail atténuation

Le *Mitigation Work Programme* (MWP) est le seul point de l'agenda explicitement dédié à l'atténuation et il est donc essentiel pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Bien qu'il ait constitué une plateforme intéressante pour les échanges et partages de connaissances, **il n'a pas rempli son mandat d'accélérer l'ambition mondiale en matière d'atténuation et sa mise en œuvre**. Suite à la COP30, il est temps de penser à un système plus cohérent et efficace, avec des liens plus étroits tant avec les CDN, le deuxième Bilan Mondial et d'autres initiatives du texte Mutirao de la COP30, telles que **l'Accélérateur mondial de mise en œuvre, la Mission Belém 1.5 ou encore** le Programme de travail sur la transition juste. **Pour y parvenir, la société civile propose plusieurs réformes concrètes :**

- **Institutionnaliser le lien avec le Bilan Mondial**, en établissant une interface entre les deux processus (avec des calendriers cohérents, des rapports du MWP qui informent le Bilan Mondial, des décisions du MWP qui préparent celles du Bilan Mondial de 2028 etc)
- **Développer la composante opérationnelle des dialogues globaux** au sein du MWP, avec des formats standardisés pour résumer les résultats qui ne sont pas dans la simple restitution mais aussi avec des recommandations de mise en œuvre
- **Renforcer la redevabilité et la transparence des partenariats**, avec un mécanisme de suivi fondé sur le volontariat pour suivre au plus près les résultats et permettre une meilleure exploitation des bonnes pratiques
- **Élargir la participation dans les dialogues globaux**, avec un engagement des parties constituantes de la CCNUCC mieux structuré, des critères de représentations sur les panels (genre, âge, régions, etc) et la possibilité de participer à distance
- **Assurer une stratégie de suivi et de redevabilité de long terme**, notamment avec une feuille de route pluriannuelle sur les différentes thématiques touchées par ce programme afin de mieux préparer le Bilan Mondial et assurer une continuité du travail fait dans cet espace

L'un des sujets-phares à Bonn cette année sera les émissions industrielles. Il est important que ce dialogue se passe dans de bonnes conditions et intègre suffisamment d'éléments clés. Quelques recommandations du Réseau Action Climat :

- Assurer la **représentation des travailleurs et des travailleuses** des secteurs concernés dans le dialogue, avec des temps de prises de paroles sécurisés
- Prioriser la **sobriété et l'efficacité énergétique**
- Accorder une place centrale au sujet des développements et **transferts de technologie** dans le dialogue, en particulier concernant les technologies renouvelables pour les petites et moyennes entreprises dans les pays en développement
- Discuter et tenter de renforcer collectivement **la composante industrielle des politiques climatiques**, et inversement discuter de l'intégration de la composante climatique dans les politiques industrielles nationales
- Travailler sur la **demande pour des produits industriels** qui ne génèrent pas d'émissions
- Creuser et approfondir les **standards pour des investissements** alignés avec l'Accord de Paris, notamment en discutant des questions de taxonomie et de leurs harmonisation
- Identifier les solutions pour **augmenter rapidement la finance publique**, sous forme de subventions, pour la transition industrielle

Pour finir, **il faut de la clarté quant à la mise en place de l'Accélérateur mondial de mise en œuvre et la Mission Belém 1.5**. Sans bon cadrage, ils risquent de produire des doublons entre les dialogues au sein du MWP ou encore dans ceux qui se profilent autour des premier et deuxième Bilan Mondial. Pour éviter la confusion, voire la lassitude des États, il faut que la présidence de la COP30, ainsi que les présidences de la COP31, clarifient ces éléments à Bonn.

Pour plus de détails, veuillez consulter les soumissions du Climate Action Network International,

- Continuité du programme de travail atténuation (avril 2026) https://climatenetwork.org/wp-content/uploads/2026/04/Climate-Action-Network_Submission_MWP-future_-April-2026.pdf

- Focus sur l'atténuation des émissions industrielles (mars 2026) https://climatenetwork.org/wp-content/uploads/2026/03/Climate-Action-Network-Submission_MWP-Dialogue-on-Industry_-_March-2026.pdf

Feuille de route pour lutter contre la déforestation

Cette nouvelle feuille de route, lancée par le Brésil à la COP30, offre l'occasion de **définir une trajectoire de transformation cohérente à l'échelle mondiale**, qui réaligne les initiatives existantes, les flux financiers mondiaux, les régimes commerciaux, la gouvernance fondée sur les droits et les conditions macroéconomiques sur les objectifs forestiers de 2030. Elle peut dépasser les approches fragmentaires pour dresser un état des lieux du réseau mondial plus large concernant les forêts et, en fin de compte, **formuler des propositions concrètes visant à l'aligner sur l'arrêt et le renversement de la déforestation et de la dégradation des forêts**.

Deux éléments pourraient permettre d'avancer rapidement, notamment :

- **Créer un outil de mise en œuvre**, qui va bien au-delà du constat mais qui permet de mettre en place des actions concrètes et d'assurer un suivi
- **Assurer la redevabilité des acteurs** et un alignement entre tous les engagements, et s'assurer qu'ils se réalisent de manière coordonnée et cohérente

Ces deux éléments ne sont pas atteignables **sans accorder une place centrale aux Peuples Autochtones et à l'égalité de genre, notamment en ce qui concerne l'accès à la terre**. Par leurs savoirs et leurs connaissances, mais aussi leur légitimité car ils et elles occupent les terres forestières et savent en prendre soin, ce sont les acteurs et actrices clés de la mise en œuvre de la protection des forêts et de la lutte contre la déforestation. Une reconnaissance au plus haut niveau de leur rôle et surtout le financement direct de leurs actions seraient une étape importante d'ici la COP31.

En termes de leadership et de mise en œuvre, **si le Brésil est censé jouer un rôle de premier plan, les détails concernant le contenu, les parties prenantes-clés, les étapes importantes et la gouvernance sont moins clairs**. Sans une implication précoce des parties prenantes, qu'elles soient ou non membres du projet, les progrès risquent d'être lents ou limités, non pas en raison d'une opposition active et frontale à ce stade, mais parce que le soutien proactif et l'appropriation de la feuille de route restent pour l'instant timides. La feuille de route sur les forêts et le climat devrait être élaborée dans le cadre d'un processus multipartite piloté par la présidence, dont les contours et étapes-clé seront clairement définis au cours du premier semestre 2026, en vue de la COP31, avec un processus de mise en œuvre précis pour refléter l'urgence de l'objectif fixé pour 2030.

Par exemple, Bonn est une excellente occasion pour **organiser un premier événement de haut niveau (table-ronde politique/ministériel)**, afin de partager et de recueillir les premières réactions à la feuille de route sur les forêts et le climat, complétée par d'autres dialogues annoncés pour la COP31 au minimum.

Pour plus de détails, veuillez consulter la soumission du Climate Action Network International concernant la feuille de route pour stopper et remédier à la déforestation et à la dégradation des forêts (mars 2026) : <https://climatenetwork.org/resource/submission-to-the-cop30-presidency-led-process-to-develop-a-roadmap-to-halting-and-reversing-deforestation-and-forest-degradation-by-2030/>

Feuille de route sortie des énergies fossiles et suites de Santa Marta

La décision de la COP28 de s'engager dans une transition hors des énergies fossiles de manière juste, ordonnée et équitable, ainsi que de tripler les énergies renouvelables et de doubler l'efficacité énergétique, a constitué une avancée significative, bien qu'imparfaite. Depuis, de nombreux pays, y compris certains des plus riches du monde, ont poursuivi sans scrupule des politiques d'expansion agressive des énergies fossiles.

Bien que la feuille de route sur le sujet proposée par le Brésil à la COP30 ne soit pas un produit pur de négociation, **elle pourrait guider de manière concrète la mise en œuvre des engagements de la COP28**. A

travers des réunions de travail, des rapports et idéalement des propositions de textes qui pourraient entrer dans les négociations (au plus tard lors du deuxième Bilan Mondial en 2028), cette feuille de route pourrait :

- **permettre d'identifier les obstacles** empêchant une sortie juste des énergies fossiles
- consacrer le fait qu'une transition juste requiert une **transformation structurelle économique et sociale rejetant l'extractivisme colonial, et capable de lutter contre de nouvelles violations de droits**, y compris dans les chaînes d'approvisionnement des minerais critiques et des projets d'énergie renouvelable
- reconnaître le besoin d'une **diversification économique** permettant de remédier aux préjudices durables causés par le patriarcat et le colonialisme et la nécessaire mise en place d'un **soutien technique et de renforcement des capacités, de transferts de technologie, etc**
- **soutenir les pays à développer des plans nationaux pour sortir des énergies fossiles**, en respectant le principe de responsabilité commune mais différenciée qui est au cœur de l'Accord de Paris
- identifier des moyens de **réformer le système fiscal et financier** afin que les profits des industries fossiles soient taxés et les investissements soient redirigés des énergies fossiles vers les énergies renouvelables et que les mécanismes internationaux pour financer la transition ne génèrent pas de dette et soient fondés sur le principe du « pollueur-payeur »
- affirmer clairement que la crise climatique est une crise des droits humains et que la **sortie des énergies fossiles doit être guidée par le respect des droits humains**
- reconnaître la participation du public - juste, effective, continue, informée et représentative géographiquement et socialement - comme un prérequis pour la légitimité et l'efficacité de toute feuille de route
- recommander le lancement d'un processus visant à convenir d'une obligation de **déclaration des émissions militaires dans le cadre de la CCNUCC** et à inclure des objectifs de réduction de ces émissions dans les CDN

Pour plus de détails, veuillez consulter la soumission du Climate Action Network (Avril 2026) : https://climatenetwork.org/wp-content/uploads/2026/04/Climate-Action-Network-Submission-Roadmap-for-Transitioning-Away-from-Fossil-Fuels-TAFF_March-2026.pdf

Cette feuille de route **va bénéficier et être nourrie par la dynamique inédite impulsée par la première conférence internationale de transition hors des énergies fossiles** qui s'est déroulée du 24 au 29 avril à Santa Marta en Colombie. Réunissant près d'une cinquantaine de gouvernements volontaristes, y compris de pays producteurs, représentant $\frac{1}{3}$ du PIB mondial, mais aussi la société civile dans toute sa diversité, ce sommet a créé un espace de dialogue franc, hors des contraintes liées aux processus de COP.

La feuille de route de sortie des énergies fossiles de la France, illustre une tension structurelle entre l'importance d'afficher une trajectoire de sortie des fossiles avec le risque réel que des niveaux d'ambition trop faibles normalisent une transition insuffisamment rapide.

À l'occasion de Santa Marta, le gouvernement français a présenté sa feuille de route pour la sortie des énergies fossiles, constituant un geste politique positif susceptible d'encourager d'autres pays à s'engager dans une démarche similaire. Cependant, ce document s'apparente largement à une compilation d'objectifs déjà annoncés dans la SNBC et la PPE3, sans engagement nouveau significatif. Les échéances de sortie du pétrole fixées à 2045 et du gaz en 2050 apparaissent nettement insuffisantes au regard des trajectoires compatibles avec l'Accord de Paris.

Sur le volet international, la France met en avant son action diplomatique (JETP, BOGA, PPCA, etc) mais passe sous silence l'extraction fossile réalisée à l'étranger par les entreprises françaises, et un financement climatique encore majoritairement fondé sur des prêts. La clause de révision de la PPE prévue en 2027 constitue une opportunité à saisir pour rehausser l'ambition.

Pour plus de détails, veuillez consulter la note du Réseau Action Climat (Avril 2026) : https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2026/04/brief_rac_avril_2026_sortie-mondiale-des-fossiles.pdf

ARRETER LA DIPLOMATIE FOSSILE A LA FRANÇAISE

Le gouvernement français a fait de l'élimination du pétrole, du gaz et du charbon, une priorité diplomatique qui prend aussi forme au sein de coalitions qu'elle a rejointes comme la BOGA, PPCA, ou la [High Ambition Coalition](#) (HAC). Il est donc essentiel que, sur le plan domestique, la France soit exemplaire. Il est attendu de l'État :

- **Ne permettre aucun retour en arrière,**
 - [Dans une communication publiée le 6 avril](#) 2025, le gouvernement français classe le gaz fossile comme une énergie de transition et ouvre la voie à un soutien des institutions publiques françaises de financement pour des projets de production d'électricité à base de gaz. **Cette décision constitue un recul par rapport au rôle de leader que la France avait assumé en matière de fin des financements publics internationaux pour les énergies fossiles, et intervient après les pressions exercées par Donald Trump pour que l'Union européenne achète davantage de gaz naturel liquéfié (GNL) américain.**
 - [La Proposition de loi](#), adoptée par le Sénat, visant à lever dans les territoires d'outre-mer l'interdiction de recherche, d'exploration et d'exploitation des hydrocarbures, n° 2415, déposée le vendredi 30 janvier 2026 ne doit pas être adoptée.
- **Jouer son rôle de régulateur** en imposant une réduction des émissions de gaz à effet de serre imputables à l'industrie fossile en cohérence avec l'Accord de Paris et les engagements climatiques de la France.
- **Contraindre l'industrie fossile à respecter l'Accord de Paris et à payer pour les pertes et préjudices** causés par les événements climatiques extrêmes, via - par exemple - une taxation des profits et superprofits des entreprises pétro-gazières.
- **Investir massivement dans une réelle transition énergétique, socialement juste**, fondée sur l'efficacité, la sobriété et le développement des énergies renouvelables. Le rapport de Pisani-Mahfouz souligne qu'il faudrait chaque année et jusqu'en 2030, 66 milliards d'investissement publics et privés supplémentaires dans la transition écologique, dont la moitié viendrait d'investissements privés. Cela nécessite non seulement de réorienter les dépenses brunes vers des investissements verts mais également de développer de nouvelles sources de financements : hauts revenus et grandes entreprises pourraient être mis à contribution via des mécanismes d'imposition "verts" dont les recettes iraient à la transition écologique.

Pour plus de détails, veuillez consulter le rapport du Réseau Action Climat (Avril 2024) <https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2024/04/brief-media-diplomatie-fossiles.pdf>

Dialogue des Émirats Arabes Unis du premier Bilan Mondial

Pour commencer, il est regrettable que ce dialogue ait mis autant de temps à se mettre en place, il aurait été d'une précieuse aide s'il avait pu se passer avant la COP30 pour pouvoir servir d'appui aux États dans la préparation de leur CDN. De fait, il perd selon la société civile plusieurs de ces avantages. **Cependant, il reste un mécanisme institutionnel important pour traduire les signaux politiques et les engagements concrets du premier Bilan Mondial de manière concrète et mesurable.** Ce dialogue des Émirats arabes unis offre aux Parties et aux parties constituantes de la CCNUCC l'occasion de partager leurs expériences et d'examiner les opportunités, les défis, les obstacles et les besoins liés à la mise en œuvre des résultats du Bilan Mondial de 2023. Dans cet esprit, deux éléments clés doivent figurer dans les discussions de Bonn :

- Les enseignements, les expériences et les opportunités **permettant de répondre à l'ambition conditionnelle par des moyens de mise en œuvre à toutes les échelles**, d'une manière qui respecte pleinement les obligations des États en matière d'action climatique juste et équitable et de protection des droits humains, telles que décrites dans l'avis consultatif de la Cours International de Justice sur le changement climatique.

- Les enseignements, les expériences et les opportunités permettant de **dépasser les objectifs et de relever le niveau d'ambition de toutes les Parties de manière juste, équitable et respectueuse des droits humains**, grâce au renforcement du financement public de la lutte contre le changement climatique, au développement et au transfert de technologies, au renforcement des capacités et à d'autres moyens de mise en œuvre à toutes les échelles.

Il est important de noter qu'un tel dialogue sera efficace seulement s'il propose des formats interactifs entre États et parties constituantes de la CCNUCC, en s'inspirant de la phase technique du premier Bilan Mondial qui avait permis ce type d'échanges à travers des tables rondes et des formats World Café. Enfin concernant **la suite de ce dialogue**, les rapports de synthèse doivent être substantiels et analytiques, structurés de manière à faciliter leur intégration dans le processus du deuxième Bilan Mondial. La table ronde ministérielle de haut niveau lors de la CMA9 devrait être conçue pour susciter des engagements politiques et mobiliser l'action, et non pas simplement pour réaffirmer les positions existantes, en s'appuyant sur les conclusions des deux sessions du Dialogue des Émirats arabes unis.

Pour plus de détails, veuillez consulter la soumission du Climate Action Network International (Mars 2026) <https://climatenetwork.org/resource/submission-to-the-united-arab-emirates-dialogue-on-implementing-the-global-stocktake-outcomes-pursuant-to-decision-cma-7-fccc-pa-cma-2025-l-6-para-6-and-paragraph-97-of-decision-1-cma-5/>

Soutenir l'agroécologie pour l'action climatique

Dans le cadre des travaux conjoints de Charm el-Cheikh sur l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'atelier consacré aux « moyens de mise en œuvre des actions dans les domaines de l'agriculture et de la sécurité alimentaire », qui se tiendra en juin, doit s'appuyer sur les enseignements tirés jusqu'à présent. Les recommandations de la société civile sur le sujet sont les suivantes:

- Orienter les financements vers les **productrices et producteurs alimentaires à petite échelle**
- Soutenir **l'agroécologie** face à l'agro-industrie, notamment en redirigeant les subventions destructrices de l'environnement ou des droits humains
- S'assurer que les projets de transitions dans l'agriculture sont construits avec des **solutions locales**, et pilotées par les actrices et acteurs de terrain, en travaillant sur le droit d'accès à la terre pour toutes et tous
- S'assurer qu'il y a un réel **transfert de technologies accessibles** notamment vers les pays en développement pour une telle transition, comme par exemple des applications permettant aux agriculteurs et agricultrices d'accéder à des informations météorologiques gratuites, à des systèmes d'alerte précoce ou à des opportunités commerciales renforçant des systèmes alimentaires résilients et territorialisés.
- **Fournir une finance de qualité**, fondée sur des subventions et des dons et non sur des prêts qui endettent les acteurs du secteur agricole ainsi que les pays en développement de manière plus large
- La qualité de la finance se mesure également par sa capacité à être **distribuée directement auprès des acteurs locaux**, organisations de productrices et producteurs, paysans et paysannes pratiquant l'agroécologie, les Peuples Autochtones, et les communautés locales.
- Au-delà des considérations financières, une transition dans le domaine de l'agriculture n'est pas envisageable si elle ne place pas la notion de **transition juste, les cadres basés sur les droits humains (UNDROP, UNDRIP) et le droit à l'alimentation** au cœur de sa stratégie.

En termes de format pour l'atelier à Bonn en juin 2026, il devrait continuer dans la même logique que les précédents en **invitant des constituantes de la société civile de la CCNUCC à s'exprimer**. L'atelier devrait déboucher sur des recommandations concrètes, notamment :

- Des recommandations visant à **accroître et à améliorer le financement** sous forme de subventions et le soutien lié à l'agroécologie et à la transformation des systèmes alimentaires
- Des recommandations visant à **accroître le financement direct sous forme de subventions** accordées aux organisations locales, afin d'améliorer l'efficacité du financement climatique.

Pour plus de détails, veuillez consulter la soumission du Climate Action Network International (Mars 2026) <https://climatenetwork.org/resource/can-agriculture-working-group-submission-to-the-sharm-el-sheikh-joint-work-on-agriculture-and-food-security-ssjw/>

Justice économique et financière

Des analyses montrent que les trajectoires d'atténuation compatibles avec la limitation du réchauffement à 1,5°C nécessitent une augmentation des investissements de l'ordre de plusieurs milliers de milliards d'euros à l'échelle mondiale au cours de la prochaine décennie. L'adaptation est aussi particulièrement sous-financée. Le rapport 2025 du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) sur le déficit d'adaptation (Adaptation Gap Report) constate que les pays en développement auront besoin de 310 à 365 milliards de dollars US par an pour l'adaptation d'ici 2035.

Sans une augmentation significative des financements à la fois pour l'atténuation, l'adaptation et les pertes et dommages, le monde restera hors trajectoire pour atteindre les objectifs de l'Accord de Paris.

L'accord obtenu à Bakou visant à mobiliser au moins 300 milliards de dollars US par an d'ici 2035 pour le nouvel objectif collectif financier (NCQG) et jusqu'à 1 300 milliards de dollars US par an (via la feuille de route Bakou à Belém), est **très largement insuffisant**. De plus, la décision ne précise pas clairement la part minimale de financement public devant être fournie par les pays développés, ni sa nature concessionnelle, ce qui ouvre la voie à une dilution de l'effort via la finance privée "mobilisée". La feuille de route Bakou-Belém quant à elle repose principalement sur un effet de levier du secteur privé et ne crée aucune obligation juridique supplémentaire pour les pays développés. Elle ne garantit ni prévisibilité, ni qualité des financements, et ne distingue pas clairement les flux publics des flux privés.

Ces besoins financiers colossaux se heurtent à la crise de la dette à laquelle font face les pays les plus vulnérables. Selon la Banque mondiale, [plus de 60 % des pays à faible revenu sont aujourd'hui en situation de surendettement](#) ou à haut risque. Cette situation est aggravée par la hausse des taux d'intérêt et le renforcement du dollar US. [Plus de 3,4 milliards de personnes](#) vivent dans des pays consacrant plus d'argent au paiement des intérêts de leur dette qu'à l'éducation ou aux soins médicaux. Aucun pays ne devrait avoir à choisir entre rembourser sa dette (et ses intérêts) et protéger sa population des impacts du changement climatique. Le financement climat ne peut reposer sur un endettement supplémentaire des pays vulnérables.

S'ATTAQUER AU PROBLEME DE LA DETTE

- **Annuler les dettes insoutenables par tous les créanciers, y compris privés et multilatéraux**, afin de rétablir la viabilité de la dette pour permettre aux gouvernements de garantir les droits humains, de lutter contre le changement climatique, la crise de la biodiversité et d'assurer l'égalité de genre, pour tous les pays qui en font la demande.
- **Geler et annuler les dettes à la suite d'un choc externe catastrophique** (climatique, environnemental, économique, sanitaire, alimentaire et sécuritaire)
- Les fausses et inadéquates solutions à la crise de la dette comme les conversions de dette doivent être rejetées, car elles ne permettent pas de résoudre correctement la crise de la dette et détournent l'attention des véritables solutions.
- **Appuyer la demande de pays du Sud, dont le groupe des pays africains**, de mettre en place une Convention-cadre des Nations unies sur la dette souveraine qui aborde les transformations et réformes nécessaires dans l'architecture de la dette mondiale pour la prévention et la résolution des crises de la dette.

Les **financements climat** resteront un **élément central des négociations à Bonn**, notamment avec le lancement du work programme sur l'article 9 qui a été obtenu suite à des négociations tendues à la COP30.

Le programme de travail de l'article 9

L'objectif principal du programme de travail sur le financement climatique devrait être d'apporter davantage de clarté sur la décision relative au nouvel objectif collectif financier (NCQG) ainsi que sur les options d'actions potentielles pour faire avancer sa mise en œuvre, en particulier concernant :

- La **composante de financement public** de l'objectif de 300 milliards de dollars US et sa relation avec l'Article 9 (et plus spécifiquement l'Article 9.1) ;
- L'atteinte d'un **équilibre entre l'atténuation et l'adaptation** (y compris en ce qui concerne le triplement convenu du financement de l'adaptation), tout en répondant également à la reconnaissance, dans la décision sur le NCQG, de la nécessité d'une action urgente et renforcée ainsi que d'un soutien accru pour faire face aux pertes et préjudices et pour financer une transition juste ;
- **L'amélioration de l'adéquation du financement climatique** ainsi que le renforcement de la transparence, de la redevabilité et de la prévisibilité des financements fournis, y compris en ce qui concerne les aspects qualitatifs ;
- Le **recentrage sur les besoins financiers des pays en développement**, en reconnaissant que la CCNUCC fixe de nouveaux objectifs sans avoir encore résolu la question de leur financement ni du soutien à leur mise en œuvre, faisant ainsi du programme de travail une étape intermédiaire utile vers une planification financière plus structurée ;
- L'exploration de **nouvelles sources de financement climatique**, telles que des taxes sur les profits et superprofits des industries fossiles, sur les modes de consommation fortement émetteurs, en lien avec les négociations en cours sur la coopération fiscale internationale (United Nations Framework Convention on International Tax Cooperation -UNTC). Ces discussions sont pertinentes dans la mesure où elles peuvent contribuer à générer des ressources publiques nouvelles, prévisibles et alignées sur l'Accord de Paris, sans transférer la charge vers les pays vulnérables.
- Un **cadre conceptuel commun pour le financement climatique** au titre de l'Article 9, clarifiant le champ d'application, les définitions et les liens avec l'Article 2.1(c) (le dialogue de Veredas), le Bilan Mondial 2, le programme de travail sur l'adaptation et le programme de travail sur la transition juste.

En outre, le programme de travail devrait :

- **être un processus piloté par les Parties**, avec un soutien complémentaire de haut niveau au niveau ministériel et des présidences, ainsi qu'une participation pleine et significative des organisations observatrices, de manière inclusive et transparente ;
- **garantir la complémentarité avec les autres volets de travail** – le programme de travail devra s'appuyer sur, et compléter si nécessaire :
 - les travaux du Comité permanent sur le financement ;
 - le Cadre de transparence renforcé ;
 - le Mécanisme financier et ses entités opérationnelles, ainsi que les autres fonds relevant de la CCNUCC ;
 - les organes constitués pertinents et les programmes de travail thématiques tels que l'Objectif mondial d'adaptation et le Programme de travail sur la transition juste ;
- assurer une articulation cohérente et pertinente entre les discussions menées au niveau technique et celles qui doivent être portées au niveau politique (c'est-à-dire dans le cadre de la table ronde ministérielle de haut niveau sur le financement).

Le dialogue de Veredas (article 2.1c)

En s'appuyant sur le dialogue de Charm el-Cheikh conclu lors de la COP30, le Dialogue de Veredas se poursuivra jusqu'en novembre 2028, avec une session annuelle à chaque SB. À la suite des consultations en ligne avec les Parties et les Observateurs en avril et mai, les co-présidents prépareront un plan de travail pour le dialogue ainsi qu'un programme provisoire. La première réunion est prévue les 9 et 10 juin.

Nos principaux points d'attention pour les trois sessions prévues incluent :

- Mettre en place un processus structuré permettant l'échange d'expériences et la systématisation des différentes interprétations possibles du champ d'application, des canaux de mise en œuvre et des acteurs concernés, sous la forme d'une « théorie du changement ».
- Assurer les liens avec les autres processus de la CCNUCC ainsi qu'avec d'autres volets du système des Nations Unies (Convention fiscale des Nations Unies, Financement du développement, etc.)
- Les conditions nécessaires pour rendre les flux financiers compatibles avec un développement à faibles émissions de GES et résilient au climat, exigeant, en définitive, la fourniture d'un soutien financier tel qu'établi par l'article 9.1, ainsi que la prise en compte des inégalités structurelles du système financier qui réduisent l'espace budgétaire et politique des pays du Sud global pour l'action climatique.
- La mise en œuvre relève d'une diversité d'acteurs, notamment les décideurs financiers et économiques ainsi que les instances de gouvernance situées en dehors de la CCNUCC.
- Les discussions doivent être fondées sur l'inclusivité, les garanties et les objectifs convenus multilatéralement dans le cadre de la CCNUCC et de l'Accord de Paris, à l'image des Dialogues de Charm el-Cheikh et de Veredas. **Nous mettons fortement en garde contre leur organisation en parallèle d'événements d'autres institutions ou dans des pays qui ne respectent pas substantiellement ces mêmes principes, en particulier les pays hostiles à la société civile et les institutions financières internationales qui reproduisent des dynamiques de pouvoir inégalitaires et néocoloniales, telles que le FMI ou la Banque mondiale.**
- Les acteurs extérieurs à la CCNUCC prennent des décisions et fixent les conditions de cohérence des flux financiers (ou se sont révélés être des cadres inadéquats pour traiter les obstacles systémiques à ces flux). Il est donc essentiel qu'ils ne soient associés qu'à partir d'une théorie du changement claire, avec un agenda et une orientation définis par la CCNUCC – et non l'inverse.

Le Dialogue Veredas devrait structurer la discussion sur la mise en œuvre de manière à permettre l'émergence d'une vision et d'une théorie du changement pour l'article 2.1c à partir des pratiques partagées, accompagnée de propositions claires de réformes et transformations nécessaires de l'architecture financière internationale, ainsi que d'une meilleure orientation des actions nationales.

Pour plus de détails, veuillez consulter la soumission du Climate Action Network International ([Work Programme on Climate Finance](#), 2026)

La part juste de la finance climat française

La France a prolongé son engagement pris lors de la COP21 portant à 6 milliards d'euros par an entre 2021 et 2025 son objectif de finance climat, dont un tiers pour l'adaptation. Toutefois, la France n'a actuellement aucun financement additionnel spécifique pour les pertes et dommages. Et, la finance climat publique française repose en grande majorité sur des prêts (79 %) et une part limitée de dons (15 %). Enfin, il convient de noter que les contributions multilatérales françaises peuvent contenir des prêts (exemple: Fonds vert). De fait, **sa contribution est très loin de représenter sa part juste si on tient compte de sa responsabilité historique et sa capacité d'agir.**

Aujourd'hui, la France doit se doter d'un nouvel objectif et signaler la poursuite de son engagement en faveur d'un financement climatique international de qualité (non génératrice de dette) via une allocation

financière ambitieuse post 2025. Présentement, le gouvernement prend du retard par rapport à d'autres pays comparables disposant d'engagements post-2025.

L'argumentaire selon lequel la France ne délivra pas de finance climat tant qu'il n'y aura pas toutes les Contributions Déterminées au niveau National fait fit notamment de l'obligation de mise en œuvre du NCQG et de l'obligation pour les pays développés de prendre le lead en matière de financement. Il est urgent d'inverser la tendance. **L'argent existe** : la mise en place de mécanismes de financements et de taxes sur les secteurs les plus polluants, sont des leviers financiers non négligeables, pour garantir une ambition élevée.

Le Réseau Action Climat estime que la part juste de la France s'élève à 8 milliards d'euros par an et espère entendre une annonce avec ce montant au courant de l'année 2026.

LIEN ENTRE LE PROGRAMME DE TRAVAIL SUR L'ARTICLE 9 ET LA CONVENTION-CADRE SUR LA FISCALITE DE L'ONU

En 2024, des négociations historiques ont débuté à l'ONU pour élaborer une Convention-cadre sur la coopération fiscale internationale. C'est une opportunité unique de définir des règles communes à tous les États sur les enjeux fiscaux, dans le cadre de négociations pour la première fois universelles et de corriger les dysfonctionnements d'un système fiscal international injuste et défaillant. Cette Convention-cadre pourrait ainsi permettre une **mobilisation accrue de ressources domestiques**, offrant ainsi aux États une capacité renforcée d'investissement dans l'adaptation et la transition. Elle pourrait aussi permettre **la mise en place d'instruments de fiscalité environnementale progressifs, au service du financement de la transition écologique et de la lutte contre le changement climatique**, alignés avec les principes de pollueur-payeur, et de responsabilités communes mais différenciées permettant une allocation des revenus fiscaux plus favorables au pays du Sud, touchés de manière disproportionnée par les effets du changement climatique.

La France prône actuellement une approche favorisant le maintien du statu quo, et la mise en œuvre de solutions non-contraignantes et non prescriptives. Il est indispensable que la France opère un changement substantiel dans son approche. Elle doit s'investir de manière constructive et ambitieuse dans la suite des négociations en soutenant notamment en matière de principes et d'engagements :

- **une intégration explicite du principe des responsabilités communes mais différenciées et capacités respectives**, afin que les pays du Nord ne puissent pas se soustraire à leurs responsabilités historiques de financement.
- **un engagement clair d'alignement des systèmes fiscaux avec les obligations des États en matière de développement durable**, de climat et de biodiversité, en particulier celles de la CCNUCC.
- **un engagement spécifique sur une taxation environnementale progressive en accord avec le principe du pollueur-payeur et celui des responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives** (CBDR-RC), en faisant spécifiquement référence aux sociétés multinationales et aux particuliers fortunés.

Assurer une bonne préparation de la COP32 : l'adaptation comme sujet crucial

L'adaptation a été souvent qualifiée comme un parent pauvre de l'Accord de Paris, étant un sujet identifié "pour plus tard", en particulier par les pays développés. Aujourd'hui, le changement climatique affecte l'ensemble de la planète, bien que ses impacts se manifestent de manière inégale selon les continents. Il est urgent et important d'adresser ces besoins, soutenant les pays et communautés plus vulnérables et exposés avec des moyens de mise en œuvre adéquats.

- **L'objectif global d'adaptation a été au cœur des débats à la COP30, qui s'est terminée avec plus de questions que de réponses.** En effet, le résultat des indicateurs de Belém pour le Cadre des Émirats arabes unis pour la résilience climatique mondiale ne correspond ni à ce que la plupart des Parties attendaient, ni à ce sur quoi les experts ont travaillé pendant plus de deux ans.
- **En ce qui concerne la finance adaptation, la COP30 a annoncé un triplement des financements d'adaptation d'ici 2035 sans une base claire** et donc sans montant à atteindre en 2035. Cet objectif manque également de précision sur la qualité de la finance d'adaptation disponible. De quel type de finance parle-t-on?
 - Concernant l'adaptation, le secteur privé n'est quasiment pas pertinent, car ce sont des projets sur le long terme dont le profit est difficilement mesurable tels que des infrastructures hydrauliques ou routières, avec un retour sur investissement incertain.
 - De fait, la finance publique semble plus appropriée, sous forme de dons et de subventions, et éviter d'endetter les pays en développement alors qu'ils tentent de se protéger face à une crise multiple qu'ils n'ont pas causée.
 - Selon les propositions des pays développés tels que l'UE, les indicateurs pour mesurer l'efficacité et les impacts des mesures d'adaptation n'incluent pas des indicateurs sur la finance, ni sur les moyens de mise en œuvre. Cela implique un manque de transparence et de clarté sur la quantité et la qualité des financements pour l'adaptation mis à disposition par les pays développés.

Toutes ces tensions ont envenimé les négociations à la COP30, laissant beaucoup de points et questions à régler lors des intersessions de Bonn cette année tels que les moyens de mise en œuvre, l'agenda et timeline de la *Baku Adaptation Roadmap (BAR)*, la définition du *Belem to Addis Vision (BAV)* et les processus et moyens pour tester les indicateurs. De fait, au-delà des intersessions de Bonn, **il n'y a pas de raison pour que l'adaptation ne soit pas considérée comme une priorité à la COP31, et au plus tard, à la COP32.** Car cette dernière se déroulera sur le continent africain en Ethiopie, et il a déjà été annoncé que l'adaptation sera le focus de cette COP. Pour éviter les blocages et la préparer au mieux, **il faut des garanties et des avancées dès cette année sur le sujet de l'adaptation.**

- **Un premier élément serait de replacer les discussions sur l'adaptation dans un cadre d'équité et de justice notamment dans les cadres du BAV et du BAR.** Il subsiste encore d'importantes lacunes dans les efforts visant à évaluer de manière exhaustive la pertinence et l'adéquation des politiques d'adaptation et des voies de mise en œuvre. Les indicateurs établis à Belém, par exemple, pour l'élaboration des politiques d'adaptation doivent reposer sur des principes, des évaluations et des cadres centrés sur l'humain, qui prennent en compte de manière adéquate et exhaustive les besoins en matière de développement et d'environnement, ainsi que les besoins sociaux et économiques.
- L'alignement politique prévu sous le BAV est donc l'occasion parfaite pour s'aligner au niveau global sur une approche à l'adaptation basée sur les droits humains, assurant des réponses construites pour et avec les populations concernées.
- L'intégration de cette approche sera aussi facilitée par une utilisation transversale des indicateurs de Belém qui mesurent les effets des solutions adaptatives sur la lutte contre la pauvreté, assurant une approche équitable, notamment du point de vue du genre, inclusive, capable d'adresser à la fois les changements environnementaux et les besoins sociaux et économiques générés par ces changements. Un deuxième élément serait la reprise des discussions sur les moyens d'implémentation, avec un engagement transparent, durable et concret des pays développés.

Les SB64 à Bonn sont donc une opportunité d'ouvrir un chemin vers un GGA effectif, complet et juste à la COP 32, en commençant par le dialogue des Emirats-Arabis Unis du Bilan Mondial 1 ou les ateliers du BAR et les discussions sur le BAV, par exemple.

Pour plus de détails, veuillez consulter la soumission du Climate Action Network International (Février 2026) https://climatenetwork.org/wp-content/uploads/2026/04/CAN_Inputs-to-adaptation-principles-IPCC-WGII.pdf

Préparer un mandat pour une demande de réforme de la CCNUCC à intégrer dans le Bilan Mondial en 2028

Malgré leur lenteur et lots de frustration, les COPs se fondent sur un principe fondamental : un pays, une voix. Partant de cette fondation, légitime pour une gouvernance plus juste et un multilatéralisme de réelle coopération, il est important de reconnaître qu'elles perdent en efficacité, et qu'une réforme est nécessaire. Depuis l'Accord de Paris en 2015, le résultat principal et historique de la CCNUCC, on constate que **l'Accord de Paris régle de manière légale des processus, mais n'impose aucun contenu aux États. Cependant, il était censé aussi évaluer le contenu avec son cycle d'ambition.** Ce dernier se compose des contributions déterminées au niveau national (CDN), ainsi que la soumission des plans nationaux d'adaptation (PNA) ; des rapports biennaux sur la transparence, présentés tous les deux ans et d'un bilan mondial tous les cinq ans. **Le danger actuel, à travers tant de créations de processus mais peu d'évaluation, c'est de renégocier l'Accord plutôt que de le mettre en œuvre.**

Ce chapitre n'a pas pour vocation d'être exhaustif, mais voici quelques pistes de réflexions et de propositions qui pourraient être discutées suite à une demande de Mandat auprès de la CCNUCC dès la COP31, afin de **mener un processus de réforme.** Une première proposition serait de lancer un **système où les COPs entre les Bilans Mondiaux et les soumissions de CDN sont plus petites et plus focalisées sur la mise en œuvre** plutôt que sur les coups d'éclat médiatiques et des textes finaux arrachés de manière théâtrale. Ces "plus petites" COP pourraient tester de nouveaux formats pour que les États et acteurs non-étatiques puissent travailler à la mise en œuvre ensemble (type tables-rondes, dialogues techniques, etc).

L'accès aux COPs devient de plus en plus restreint pour les associations et les défenseurs et défenseuses des droits humains et de l'environnement. Que ce soit sur la délivrance des visas (y compris pour se rendre aux inter-sessions à Bonn), les barrières linguistiques et physiques au lieu de la COP, les prix exorbitants des logements et des transports, ou encore le recul voire les violations des [libertés d'expression, de réunion pacifique et d'association](#). Pour y répondre, il faudrait que :

- Les pays hôtes, dont l'Allemagne pour Bonn et la Turquie pour la COP31, mettent en place un **système de visas CCNUCC numérique unifié**, simple, rapide et équitable.
- Le secrétariat de la CCNUCC mandate un **point focal indépendant chargé des questions relatives aux droits humains**. Cela garantirait un traitement impartial des menaces, des situations de harcèlement et des autres violations des droits humains.
- Le secrétariat de la CCNUCC et les pays hôtes mettent à disposition un **espace physique suffisant pour les constituantes observatrices**, afin qu'elles puissent travailler et se réunir.
- Le Secrétariat de la CCNUCC accorde **le statut officiel de constituante au « Disability Caucus »**.
- Les **Parties consultent de manière significative la société civile** sur toutes les décisions et items de négociation avant et pendant les réunions de la CCNUCC et pendant leur mise en œuvre.

Selon l'organisation [Kick Big Polluters Out](#), **d'année en année, les représentants des industries fossiles, mais aussi de l'agroindustrie, sont de plus en plus présents aux COPs.** A la COP30, on comptait [1600 lobbyistes des industries fossiles](#) et plus de [300 du côté de l'agro-industrie](#). Ces entreprises ont souvent accès à la COP grâce à leur délégation nationale, qui leur donne un badge rose party-overflow. Cela leur donne accès à la plupart des salles et leur permet d'influencer au plus près les États, alors que les acteurs de la société civile ne sont pas autorisés dans ces mêmes salles. Les pays à la COP30 ayant facilité cet accès sont notamment la France (22 badges dont 5 pour TotalEnergie), le Japon ou encore la Norvège. Pour répondre à ce problème fondamental de crédibilité de la CCNUCC, il faudrait :

- Mandater la CCNUCC pour **établir une politique de conflits d'intérêts** au sein des COP.
- **Définir un conflit d'intérêt** au sein de la CCNUCC (voire de la convention cadre pour que cela touche toutes les COP) et instituer un cadre de responsabilité pour éviter les entreprises polluantes au sein des négociations.
- **Dans l'obligation de divulgation et de transparence datant de 2023**, inclure l'obligation pour tous les participants de divulguer publiquement qui finance leur participation, ainsi que l'obligation de divulguer les conflits d'intérêts dans le cadre du processus d'inscription.

Il existe un profond déséquilibre des pouvoirs, menant à mal les négociations. **À maintes reprises, certains pays freinent les progrès collectifs afin de protéger leurs intérêts nationaux à court terme, tandis que ceux qui sont les plus touchés par la crise climatique sont mis à l'écart.** Pour rétablir la légitimité et la crédibilité des COPs, il faut alors rétablir l'équilibre des pouvoirs et réformer le processus décisionnel. L'objectif serait d'atteindre un régime climatique qui favorise l'action au lieu de permettre aux principaux pollueurs et les nations riches ayant une responsabilité historique, de tenir le monde en otage, en répondant aux besoins des pays vulnérables au changement climatique et de leurs communautés. Cela s'illustrerait notamment en :

- Permettant au sein de la CCNUCC **une prise de décision à la majorité en cas d'échec du consensus.**
- Annonçant la soumission des CDN non pas seulement à la CCNUCC, mais aussi auprès du Secrétariat Général des Nations-Unies pour réhausser la crédibilité.
- **Améliorant la transparence des négociations** en garantissant l'accès aux documents et aux salles de négociation pour les observateurs, et mettre fin à la pratique des négociations à huis clos.

Pour conclure, l'objectif fondamental aux intersessions de Bonn est de demander la création d'un espace pour discuter et avancer sur les aspects de réformes de la CCNUCC et de ces COPs. Idéalement, les États devraient mandater la CCNUCC pour un agenda item dédié, qui pourrait délivrer une première décision à la COP32 et qui surtout alimentera la décision finale du Bilan Mondial en 2028.

Représentation des territoires ultramarins à la COP et soutien du leadership pacifique

La session à Bonn doit assurer la continuité de la COP30, tout en préparant la COP31 : les deux régions des présidences incluses des territoires ultramarins français (notamment la Guyane à côté du Brésil, et la Polynésie française au niveau de la présidence australienne qui cherche à représenter le Pacifique de manière plus large). Si pour la COP30, aucun négociateur ou négociatrice français.e représentait un territoire ultramarin, il est possible de pallier ce manque inacceptable dès les intersessions de Bonn. Cette session permet l'appropriation de la CCNUCC et des sujets de négociations de manière plus efficace qu'une COP, car le rythme est moins chargé et les échanges avec des expert-es et autres délégations plus propices.

De fait, le Réseau Action Climat demande le passage d'une diplomatie climatique ultramarine essentiellement de vitrine et consultative à une diplomatie réellement partagée, décolonisée et co-construite, capable d'intégrer et de soutenir la pluralité, les innovations et la souveraineté des outre-mer dans l'ensemble des espaces de décision internationale sur le climat et au-delà. Pour ce faire, 5 éléments clés sont proposés:

- **Former et autonomiser** les négociateurs et négociatrices climats ultramarins Développer des programmes de formation et des viviers de jeunes négociateurs et négociatrices issus de chaque territoire.
- Assurer une **représentation pluraliste et transparente** lors des sommets internationaux
- Appliquer des **critères clairs de sélection** et garantir la diversité sociale et territoriale dans toutes les délégations.
- Soutenir **l'autonomie diplomatique régionale**
- Accroître **les moyens pour permettre une diplomatie régionale**, notamment sur le climat, et une représentation autonome lorsque souhaité.
- Organiser des **Assises de la diplomatie des outre-mer**
- Instaurer un **rendez-vous régulier** associant société civile, territoires et État pour co-construire la stratégie diplomatique, notamment sur le volet climatique.
- Garantir une **représentation effective aux COP** pour chaque territoire
- Intégrer systématiquement **au moins un-e représentant-e de chaque Outre-mer dans la délégation française**, en respectant leur degré d'autonomie et leur choix de représentativité.

Pour plus de détails, veuillez consulter le rapport du Réseau Action Climat (Octobre 2026) https://reseauactionclimat.org/wp-content/uploads/2025/10/def_fiche-concept-plaidoyer-outre-mer.pdf

RÉSEAU ACTION CLIMAT

Le Réseau Action Climat-France, fédération de 37 associations nationales et locales, lutte contre les causes des changements climatiques, de l'échelle internationale à l'échelle locale. Il est le représentant français du Climate Action Network International, réseau mondial de plus de 1300 ONG. Il couvre l'ensemble des secteurs responsables du dérèglement climatique : les transports, la production d'énergie, l'agriculture et l'alimentation, l'habitat, et travaille à l'élaboration de mesures alternatives et ambitieuses pour lutter contre le changement

Mundo M
47 avenue Pasteur
93100 Montreuil
01 48 58 83 92
reseauactionclimat.org

Le Réseau Action Climat fédère les associations impliquées dans la lutte contre le dérèglement climatique

